



COMPTE RENDU
DU CTM DU 19 AVRIL 2017
reconvoqué



Le CTM reconvoqué était présidé par Monsieur Eric LEDOS.

Un seul point à l'ordre du jour : « les grandes orientations de la politique indemnitaire – exercice 2017 – programme 155 – (CIA et IFSE).

L'UNSA ITEFA a, une fois de plus, dénoncé le fait que l'instruction dont il est fait référence dans la note n'ait pas fait l'objet d'une transmission aux organisations syndicales.

Cette note est le reflet d'une absence de cadrage national ce qui induit, de fait, une instruction peut précise qui va engendrer selon la région d'appartenance des disparités à l'instar de l'année 2016.

Reprenant leur propos tenus lors du CTM du 6 avril, les OS ont insisté pour que le montant du CIA versé soit le plus « égalitaire » possible sur l'ensemble du territoire métropolitain et domien. L'administration s'est évertuée à démontrer que l'exercice d'attribution consiste « à régler les disparités sans les faire disparaître »...

Les organisations syndicales ont demandé à connaître le montant de l'enveloppe nationale concernant le CIA : mutisme de l'administration.

Elle a indiqué que le montant global de l'enveloppe avait été maintenu, précisant qu'il est calculé sur les effectifs de référence en ETP. Pour mémoire, lors du CTM du 6 avril, l'administration précisait qu'elle applique : « avec la plus grande objectivité la répartition de la baisse des effectifs dans le respect des directives de la loi de finances votée par le parlement... »

Sans être « grand clerc » l'UNSA ITEFA fait le constat que l'enveloppe est donc inférieure à 2016 et dénonce une fois encore la baisse des effectifs.

L'ensemble des organisations syndicales a soulevé un nombre de questionnements conséquents. L'administration a indiqué reporter l'étude des éléments qui posent, dès aujourd'hui problème... en 2018 !

Le document a été mis aux voix :

Vote CONTRE à l'UNANIMITÉ !